

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 janvier 2023

OBJET : Délibération sur la subvention allouée par le Département au titre du programme de voirie 2022

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 13 janvier 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : BARBAN Daniel (Pouvoir donné à GRAS Julien), GALLAND Daniel (Pouvoir donné à ROCHAS Alain)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire reprend la délibération 36/2022 validant l'attribution des travaux de goudronnage 2022 à la COLAS pour un montant de 62 110 HT dans les secteurs suivants :

- Début du chemin du Malbelly
- Début du chemin des Dreux en partant de la route de Combardeny
- Route devant la salle des fêtes de Chauffayer
- Début du chemin de la basse Bretagne
- Début du chemin entre la route de Beurepaire et le Villardon

Monsieur le Maire explique qu'au titre du programme voirie communale 2022, le Département des Hautes-Alpes a accordé à la commune une subvention de 25 000€. Il propose d'utiliser cette subvention pour financer 40% des travaux de goudronnage 2022.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'utiliser la subvention du CD05 de 25 000€ pour financer une partie des travaux de goudronnage 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail: mairie.aubessagne@orange.fr